



**SAINT
GENIS
POUILLY**

Saint-Genis-Pouilly, le 15 mai 2020

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Jean Deguerry,
Président
Hôtel du Département
45 Avenue Alsace Lorraine BP 114
01003 BOURG EN BRESSE CEDEX



Services Techniques

Nos réf : AP/2020.03919
Affaire suivie par : Angelina PUDIT
☎ 0450205253
✉ dst@saint-genis-pouilly.fr

Objet : Demande de l'association ApiCy

Monsieur le Président,

En date du 13 mai, nous avons été sollicités par l'association APiCy concernant des suggestions d'aménagements à réaliser sur notre territoire.


Il apparaît qu'un des aménagements situé sur notre commune concerne le rond-point Porte de France sur la traversée de la RD35 pour laquelle vous avez compétence et dont l'aménagement a déjà pu vous être présenté par l'association.

Comme vous le savez, cette zone est fortement accidentogène et ne peut attendre les travaux du carrefour Porte de France. Ainsi, je vous serai gré de bien vouloir nous informer de la suite données à ces préconisations et nous transmettre le calendrier d'exécution des travaux.

Enfin, nous rejoignons entièrement l'avis de l'association APiCy quant à la nécessité d'intégrer des aménagements cyclables dans les nouvelles réalisations.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Le Maire,


Hubert BERTRAND



Copie : Association APiCy - M Quaglia - 99 rue du Père Adam - 01210 Ornex

Saint-Genis-Pouilly, le 15 mai 2020

APICY

A l'attention de Monsieur QUAGLIA
99, Rue du Père Adam
01210 ORNEX



Services Techniques

Nos réf : AP/2020.03925

Affaire suivie par : Angelina PUDIT

Tel : 0450205253

✉ dst@saint-genis-pouilly.fr

Objet : Demande d'aménagements cyclables dans le Pays de Gex

Monsieur,

C'est avec une attention toute particulière que nous avons pris connaissance de votre courrier du 13 mai relatif à la demande d'aménagements sur le territoire du Pays de Gex.

Après concertation, nous vous informons que nous envisageons d'aménager momentanément des chaussées à voie centrale banalisée (CVCB) avec marquage par double chevrons. En effet, il s'avère que les contraintes en terme de foncier, voir même géométriques ne nous permettent pas de recourir à d'autres aménagements.

Les zones concernées par ces aménagements se situent :

- Rue de Lyon (depuis l'entrée de St Genis jusqu'au rond-point Blaise Pascal)
- Rue de Genève (entre le rond-point des Hautains et la rue Simone Veil)

Concernant la rue de la Faucille, nous prévoyons de compléter les pictogrammes au sol double sens afin de préciser que la bande cyclable peut être utilisable dans les deux sens de circulation. Nous envisageons également la réalisation d'un marquage au sol sur la traversée de chaussée permettant ainsi d'accompagner les cyclistes, en direction de Gex, sur la voie leur étant destinée. Nous vous informons que ces aménagements devront faire l'objet d'un accord préalable du Conseil Municipal.

Enfin, vous trouverez en pièce jointe, le courrier que nous avons envoyé au Conseil Départemental concernant votre demande d'aménagements sur le rond-point Porte de France. Nous espérons que vos suggestions pourront être retenues.

Nous vous prions de bien vouloir nous faire un retour sur nos propositions et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Maire,



Hubert BERTRAND



PJ : copie du courrier adressé au Conseil Départemental